

APPEL A PROPOSITIONS

DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE ET LA GESTION DES GROUPES D'ÉPARGNE DANS LE SUD KIVU, RDC

RÉSUMÉ

Le projet ACTIF pour « Action, Changement, Transformation par l'Inclusion financière » est mis en œuvre conjointement par le PNUD et UNCDF sur financement de l'Ambassade de Suède en République Démocratique du Congo (RDC) pour la période d'octobre 2017 à Février 2021 avec un budget de 5,8 millions USD. Le projet a pour objectif de réduire l'exclusion financière pour contribuer à la réalisation (1) des Objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux relatifs à l'atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et (2) des objectifs nationaux d'atténuation de la pauvreté.

En cohérence avec les priorités nationales en matière d'inclusion financière, le Projet ACTIF entend améliorer l'efficacité des institutions financières partenaires du Projet pour leur permettre de développer des innovations inclusives répondant notamment aux besoins des femmes à faible revenu qui sont membres de groupes informels d'épargne ou des mutuelles de solidarité en milieu rural.

C'est dans ce cadre que l'UNCDF lance le présent appel à candidatures visant le développement d'une application mobile pour l'éducation financière et la gestion des groupes d'épargne en milieu rural dans le Sud Kivu.

L'objectif de cet appel à candidature est d'augmenter l'inclusion financière en touchant au moins 15,000 bénéficiaires à faible revenu (dont 55% seront des femmes) à travers le déploiement de solutions numériques d'éducation financière et de gestion pour supporter les groupes d'épargne de femmes en milieu rural dans la Province du Sud-Kivu en RDC.

Les soumissions doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse uncdf.rfa@uncdf.org en mentionnant dans la ligne d'objet : « **DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE ET LA GESTION DES GROUPES D'ÉPARGNE DANS LE SUD KIVU, RDC** »

Délai des soumissions : le 26 octobre 2020 à 23hr59 EST.

1. INTRODUCTION

L'UNCDF est l'agence d'investissement des Nations Unies pour les 47 pays les moins avancés du monde (PMA). Dans le cadre de son mandat de fourniture de capitaux et d'instruments d'investissement, l'UNCDF offre des modèles de financement « au dernier kilomètre » permettant de débloquer les ressources publiques et privées, notamment au niveau national, afin de réduire la pauvreté et d'encourager le développement économique local.

UNCDF a travaillé activement sur les services financiers numériques (SFN) qui pourraient être l'un des meilleurs canaux de fourniture de services financiers et non financiers (éducation financière) pour autonomiser les populations à faibles revenus afin qu'ils soient mieux équipés pour prendre des décisions financières concernant l'épargne et l'emprunt, pour évaluer et gérer les risques, pour comparer les produits financiers et pour être conscients de leurs droits et responsabilités en tant que consommateurs. Au fil du temps, cela les aidera à se constituer une solide base d'actifs et à se créer des moyens de subsistance durables.

Le projet ACTIF pour « Action, Changement, Transformation par l'Inclusion financière » est mis en œuvre conjointement par le PNUD et UNCDF sur financement de l'Ambassade de Suède en République démocratique du Congo (RDC) pour la période d'octobre 2017 à Février 2021 avec un budget de 5,8 millions USD. Le projet a pour objectif de réduire l'exclusion financière pour contribuer à la réalisation (1) des Objectifs de développement durable (ODD), notamment ceux relatifs à l'atténuation de la pauvreté, à la croissance inclusive et à la réduction des inégalités et (2) des objectifs nationaux d'atténuation de la pauvreté.

En cohérence avec les priorités nationales en matière d'inclusion financière, le Projet ACTIF entend améliorer l'efficacité des institutions financières partenaires du Projet pour leur permettre de développer des innovations inclusives répondant notamment aux besoins des femmes à faible revenu qui sont membres de groupes informels d'épargne ou des mutuelles de solidarité en milieu rural.

2. PORTEE DU PROJET

L'objectif de cet appel à candidature est d'augmenter l'inclusion financière en touchant au moins 15,000 bénéficiaires à faible revenu (dont 55% seront des femmes) à travers le déploiement de solutions numériques d'éducation financière et de gestion pour supporter les groupes d'épargne de femmes en milieu rural dans la Province du Sud-Kivu en RDC.

2.1 Contexte pays

Plus grand pays d'Afrique francophone, la République démocratique du Congo (RDC) possède d'immenses ressources et une population de plus de 80 millions d'habitants, dont plus de 60 % vivent en milieu rural avec 80 % de son économie encore en informel.

Le secteur bancaire, principalement concentré dans la capitale Kinshasa et dans les grandes villes du pays (chefs-lieux des provinces), ne couvre qu'une infime partie du territoire de cet immense pays. Par conséquent, très peu de clients sont touchés. C'est dans cette optique que le secteur de la microfinance (Coopec, IMF) a développé des solutions de proximité pour les populations en zone rurale et ce, à travers des institutions décentralisées du système financier qui arrivent à offrir des services financiers d'épargnes, crédits, transferts et même d'assurances aux populations à faible revenus.

D'un autre côté, la finance numérique, canal alternatif à potentiel considérable pour la distribution de produits et services financiers, est en plein essor. La RDC, depuis 2019, veut faire du numérique un levier d'intégration, de croissance économique, de bonne gouvernance et de progrès social. L'usage du téléphone portable est de plus en plus répandu à travers le pays et les opérateurs télécoms, par leurs agences et le réseau des revendeurs de Mobile Money, sont, de loin, mieux implantées que les agences bancaires traditionnelles.

En fin 2019, les appuis mis en œuvre par le Projet ACTIF ont permis de contribuer au renforcement de 18 institutions financières partenaires, totalisant 1,4 millions de clients actifs. Le Projet a œuvré pour consolider la confiance de la clientèle dans les services offerts par les Coopec, IMF et Banques partenaires, notamment à travers l'Assistance Technique du FPM ASBL, totalisant un encours d'épargne USD 1 012 371 149 en fin 2019. Après 30 mois de mise en œuvre le Projet a ACTIF enregistré un total cumulé de 316 592 clients additionnels dont 47% de femmes.

Enfin, grâce aux appuis techniques du Projet pour encourager des produits adaptés à la demande de groupes informels d'entraide entre membres - Mutuelles de solidarité (MUSO) - plus de 10 000 pauvres vivant dans les milieux ruraux dont 5 295 femmes ont bénéficié de services de microfinance auprès d'institutions formelles partenaires du Projet avec un encours crédit de 209 562,14\$ en fin 2019.

2.2 Énoncé des problèmes

1) Faible niveau d'inclusion financière dans le pays.

Malgré les efforts conjugués des prestataires de services financiers (PSF) et des institutions partenaires du secteur public, privé et internationaux pour avoir plus de services financiers de proximité, le niveau d'inclusion financière reste faible, estimé à 15% de la population adulte, ce qui place la RDC à un des plus faibles en Afrique.

L'une des plus grandes raisons justifiant cette situation est le manque de confiance et de connaissance du système financier. En effet, de nombreuses personnes des segments ciblés ne peuvent utiliser les services mobiles par manque de compréhension ou de confiance compte tenu du faible taux d'alphabétisation en général mais aussi des mauvaises expériences offertes par certains fournisseurs des services financiers (FSN) dans leurs zones.

Il est donc primordial d'innover dans ce domaine de l'inclusion financière et numérique en développant des programmes plus adaptés au contexte. Adoptés à grande échelle, ces programmes d'alphabétisation financière et numérique répondront aux attentes des bénéficiaires et encouragera de manière plus importante l'adoption et l'adhésion aux Services financiers numériques (SFN), tout en stimulant l'écosystème financier et bancaire du pays.

2) Besoin de sensibilisation de la population dans le contexte du COVID-19.

A l'instar de la situation dans les autres pays, en mars 2020, au début de la pandémie Covid-19, le gouvernement congolais a pris une série de mesures de prévention. Cependant la pandémie continue à sévir et à se propager en RDC. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts pour faire respecter les mesures de préventions édictées par les autorités sanitaires en mettant en place des campagnes de sensibilisation innovantes pour toutes les couches sociales sans exclusion.

L'objectif global de ce projet est donc de s'assurer que les principaux segments de population-cibles (hommes, femmes, jeunes, petits exploitants agricoles, membres de MUSO) tirent parti des services numériques et non numériques pour mener une vie saine et productive, développer leurs entreprises et être plus résilients en particulier dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19.

2.3 Caractéristiques de la solution numérique.

L'application doit être conçue pour les formateurs au niveau des PSF et les chefs de groupes d'épargne, et devra pouvoir être liée aux systèmes de portefeuille électronique proposées par la(les) institution(s) financière(s) partenaire(s).

Le contenu des modules de formation financière sera fourni par l'UNCDF et l'institution financière partenaire, en format Word. Le partenaire sélectionné devra travailler dans l'adaptation de ces contenus aux formats choisis pour l'application.

L'application:

- Devrait utiliser une solution open source ;
- Facile à adapter à différents contextes culturels comme la langue locale ;
- Doit être facile à utiliser et prendre en compte le faible niveau d'alphabétisation et les compétences numériques des utilisateurs finaux ;
- Doit être compatible Android ;
- Compatibilité avec IOS souhaitable ;

Cette plateforme doit permettre les fonctionnalités suivantes :

- La gestion des activités des groupes d'épargne ou mutuelles de solidarité ;
- Le partage de contenus sur l'éducation financière aux bénéficiaires-cibles ;
- L'information et la sensibilisation sur la COVID-19 ;
- La solution développée devra atteindre au moins 25 000 bénéficiaires.

Les candidats doivent :

- Illustrer dans le formulaire de soumission les capacités et ressources qui leur permettront d'atteindre les 25 000 bénéficiaires ciblés par ce projet.
- Démontrer d'avoir mis en place et de mettre en œuvre les d'une solution tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

2.4 Phases et activités suggérées

Étape 1: Recherche et développement d'un plan de système numérique :

Le partenaire sélectionné mènera des recherches avec les partenaires du programme et les bénéficiaires pour identifier les exigences techniques de l'application et la conception du flux de travail de l'application. Le partenaire sélectionné travaillera en étroite collaboration avec un prestataire de services financiers (PSF) identifié par UNCDF pour identifier les messages clés à transmettre. Le contenu des modules de formation financière sera fourni par UNCDF et l'institution financière partenaire en format Word. Le partenaire technique sélectionné devra examiner le contenu et concevoir une stratégie pour aider à numériser les modules de formation.

Étape 2: Développement du prototype :

Le partenaire sélectionné devra développer un prototype pour UNCDF et le partenaire PSF. Le prototype doit proposer les approches et options pour le style et la conception de l'application, tout en examinant la manière dont le contenu peut être présenté (par exemple, questions et réponses, forum entre pairs, quiz). L'application doit proposer une interface qui sera utilisée avec des tablettes (pour les formateurs) et une autre qui sera utilisée directement par les bénéficiaires participant à l'éducation. Les prototypes proposés devraient également disposer d'un système intégré de suivi et d'évaluation pour suivre le comportement d'épargne des bénéficiaires ; cela veut dire que l'application devra pouvoir recueillir des informations du SIG du PSF sur l'épargne des bénéficiaires. UNCDF et le partenaire PSF sélectionneront une option de ce prototype pour être testée sur le terrain.

Étape 3: Test, adaptations et itération :

Une méthodologie de test d'expérience utilisateur est requise. À la fin du test sur le terrain, le partenaire améliorera l'application en fonction de l'expérience des bénéficiaires et des commentaires du PSF.

Étape 4: Modèles de formation et formation des PSF et ONG partenaires :

Le partenaire sélectionné aidera le PSF et UNCDF à recruter un Community Manager au début de l'engagement (soit en interne soit en externe) qui sera responsable de la gestion de la plateforme. Le partenaire sélectionné soutiendra également le PSF et UNCDF dans l'identification du meilleur modèle pour former les agents. Il permettra au PSF et aux autres partenaires du projet de gérer la plate-forme afin de s'assurer qu'ils peuvent déployer et améliorer davantage l'application pour une future mise à l'échelle. Par exemple, le PSF ou l'ONG partenaire doivent apprendre à adapter la plateforme et à générer des rapports de performance et de formation.

Enfin, il formera un groupe restreint de personnes du partenaire PSF

Étape 5: Lancement et déploiement de l'application :

En partenariat avec le PSF, le partenaire sélectionné s'assurera que l'application est lancée et déployée.

Le partenaire sélectionné devra fournir un soutien technique au PSF pendant quatre (4) mois après le lancement de la plateforme. Le soutien pourrait inclure : une assistance technique sur le backend, un soutien éditorial, un soutien aux PSF sur les activités promotionnelles, etc.

2.5 Résultats attendus

Étape 1: création, plan de travail et plan de système numérique

- ✓ Rapport décrivant un plan de travail détaillé, un rapport de démarrage et les rôles et responsabilités des partenaires ;
- ✓ Rapport décrivant les résultats de la visite de cadrage sur site, l'analyse des besoins et le flux de travail de l'application ;

Étape 2: Développement du prototype

- ✓ 1 prototype ;
- ✓ Rapport sur les résultats et recommandations pour le développement final de l'application ;
- ✓ Solutions pour tablettes (formation de formateurs) et pour utilisateurs finaux ;

Étape 3: Test, adaptations et itération

- ✓ Rapport mettant en évidence les résultats du test terrain et les changements apportés à l'application ;
- ✓ Dossier de conception d'application final ;

Étape 4: Modèles de formation, et formation des PSF - Modèle de formation pour le PSF ou l'ONG partenaire

- ✓ Formation sur la gestion de la plateforme, guide des formateurs de la formation et évaluations des participants ;
- ✓ Formation des formateurs sur l'utilisation de l'application, guide des formateurs de la formation et évaluations des participants ;
- ✓ Recrutement d'un Community Manager ;

Étape 5: Lancement et déploiement de l'application

- ✓ Rapport sur le déploiement de l'application
- ✓ Rapports trimestriels sur les indicateurs clés sur l'utilisation des applications
- ✓ Rapports trimestriels sur le support technique fournis à tous les partenaires

3. ÉLIGIBILITÉ AUX CRITÈRES DE CANDIDATURE ET D'ÉVALUATION

Seules les demandes qui répondent aux conditions d'éligibilité et aux critères minimums de soumission seront notées.

3.1 Conditions d'éligibilité

1. Soumettre le dossier de candidature complet.
2. Le soumissionnaire doit être une entité légalement enregistrée.
3. Le soumissionnaire doit être une entité légalement enregistrée ayant au moins 5 ans d'activité, et doit avoir des comptes statutaires et des états financiers certifiés pour au moins une année d'activité.
4. Le soumissionnaire doit faire preuve d'expérience dans des missions et projets similaires.
5. L'expérience dans des projets en RDC est un plus.
6. Le soumissionnaire doit compter avec les ressources humaines nécessaires pour couvrir les activités demandées dans le projet.

Critères d'exclusion :

- Les candidats ne doivent pas avoir fait l'objet de faillite, d'une liquidation, d'un règlement judiciaire, d'une sauvegarde, d'une cessation d'activité ou de toute autre situation analogue résultant d'une procédure similaire.
- Les candidats et tout membre de leur personnel ou de leur conseil d'administration ne doivent pas être inscrits sur les listes de sanctions financières des Nations unies, notamment dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes contre la paix et la sécurité internationales ; et
- Les candidats ne doivent pas être impliqués dans aucune des activités suivantes
 - Fabrication, vente ou distribution d'armes controversées ou de leurs composants, y compris les bombes à fragmentation, les mines antipersonnel, les armes biologiques ou chimiques ou les armes nucléaires
 - Fabrication, vente ou distribution d'armements et/ou d'armes ou de leurs composants, y compris les fournitures et équipements militaires
 - Répliques d'armes commercialisées auprès des enfants
 - Fabrication, vente ou distribution de tabac ou de produits du tabac
 - Implication dans la fabrication, la vente et la distribution de matériel pornographique
 - Fabrication, vente ou distribution de substances faisant l'objet d'interdictions internationales ou d'éliminations progressives, d'espèces sauvages ou de produits réglementés par la CITES
 - Les jeux de hasard, y compris les casinos, les paris, etc. (à l'exclusion des loteries à but caritatif)
 - Violation des droits de l'homme ou complicité de violations des droits de l'homme
 - Utilisation ou tolérance du travail forcé ou obligatoire
 - Utilisation ou tolérance du travail des enfants

Les candidats doivent avoir rempli toutes les obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou les obligations relatives au paiement des impôts conformément aux dispositions légales en vigueur dans le pays de constitution

UNCDF effectuera un contrôle préalable des candidats sélectionnés. Les candidats doivent pouvoir disposer de tous les documents permettant de confirmer qu'ils remplissent les critères d'éligibilité, y compris le certificat de conformité avec les autorités fiscales et toute autre preuve documentaire qui pourrait être demandée par le UNCDF en plus du formulaire de demande.

3.2 Critères d'évaluation

Le Comité d'Évaluation notera les candidatures selon les critères d'évaluation suivants.

Seules les candidatures ayant obtenu au moins 70 sur 100 seront pris en compte pour l'étape de Due diligence et seul le candidat avec le score le plus élevé sera sélectionné.

Les critères d'évaluation de candidats sont détaillés ci-dessous.

Critères techniques		Maximum de points pouvant être obtenus
1	MARCHE CIBLE Le soumissionnaire démontre sa capacité à pénétrer rapidement le marché dans le pays.	5
2	DEVELOPPEMENT DU PRODUIT Démontrer que le prototype du produit ou service est déjà sur le marché ou est prêt à être commercialisé.	5
3	PERTINENCE Dans quelle mesure le produit ou le service répond-il directement aux besoins des ODD, à la problématique ou aux besoins du marché ? Quelles sont les mesures qui ont été prises pour valider le marché/le segment ?	10
4	MISE À L'ECHELLE Dans quelle mesure la solution est-elle durable pour la croissance à long terme ? Dans quelle mesure la solution peut-elle être modulable ? Évaluée sur base : <ol style="list-style-type: none"> 1. Des objectifs de diffusion mesurés par le nombre d'utilisateurs finaux qui utilisent le produit ou sont touchés par celui-ci. 2. De la logique solide sur laquelle sont étayés ces objectifs (base d'utilisateurs actuelle, capacité du candidat à produire des résultats) 3. Preuve concrète que la solution et son modèle commercial peuvent être évolutifs et viables sur le plan commercial. 	20
5	EXPERIENCE DE L'EQUIPE <ol style="list-style-type: none"> 1. Composition de l'équipe : Membres et Rôles 2. Compétences techniques et managériales de l'équipe impliquée : évaluées en termes de formation et d'expériences professionnelles 3. Capacité des membres à mobiliser des compétences adaptées pour le projet 4. Expérience dans le secteur : complémentarité et connaissance des segments identifiés 5. Autres ressources déployées dans le projet en termes de ressources financières, d'infrastructures techniques des membres au niveau des 	15

	<p> systèmes d'information et de gestion et des capacités techniques d'intégration.</p>	
6	<p>SUCCEs DU PROJET Contribution à la stratégie d'UNCDF et pertinence du projet par rapport au volet « Innovation inclusive».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment le partenaire a démontré, dans sa stratégie avec les partenariats existants, que les objectifs (désagrégés) seront atteints à la fin du projet ? • Comment le partenaire a démontré le niveau d'innovation et d'originalité de la solution proposée (par rapport aux solutions déjà sur le marché) • Capacité à répondre plus efficacement aux besoins du segment de clientèle potentiel 	25
7	<p>VIABILITE ET FAISABILITE FINANCIERE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soumissionnaire devra spécifier la proportion cofinancée sur la totalité du budget du projet et les activités couvertes par le cofinancement. • Le soumissionnaire devra démontrer que le modèle de solution proposé est financièrement viable dans le temps. 	10
8	<p>PROFIL DE RISQUE Mesure dans laquelle les coûts du produit ou du service sont en rapport avec les résultats et l'impact attendus</p>	10
	Total	100

3.3 Coûts éligibles

Les critères d'éligibilité des dépenses déterminent si un coût peut bénéficier d'un financement en vertu des règles et procédures du UNCDF.

Les critères généraux d'éligibilité des coûts au financement du UNCDF sont notamment les suivants.

- Les coûts éligibles doivent être encourus par le candidat pendant le projet (après la signature du PBA (Convention Basée sur la Performance) et jusqu'à la fin de la période de subvention).
- Les coûts éligibles doivent être indiqués dans le budget global estimé de l'action joint au PBA.
- Les coûts éligibles doivent inclure le budget alloué au gestionnaire exclusif du projet dans le budget global.
- Les coûts doivent être identifiables et vérifiables, en particulier être enregistrés dans les registres comptables du candidat et déterminés selon les normes comptables applicables du pays où le candidat principal est établi.
- Les coûts doivent être conformes aux exigences de la législation fiscale et sociale applicable.
- Les coûts doivent être raisonnables, justifiés et conformes au principe de bonne gestion financière, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficacité.
- Les frais de consultance - dans le cadre des études, de l'assistance technique et des autres services de conseil du programme réalisés par des consultants internationaux et

nationaux - sont éligibles comme suit :

- Les services professionnels et de conseil sont des services rendus par des personnes ayant une compétence particulière, et qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de l'organisation qui demande la subvention. Les services de conseil doivent être justifiés et des informations doivent être fournies sur leur expertise, leur affiliation principale à une organisation, leur rémunération journalière normale et le nombre de jours de travail prévus.
 - Les frais de déplacement des consultants, y compris les frais de séjour, doivent être indiqués comme frais de déplacement. Le candidat peut être tenu de justifier les honoraires journaliers.
 - Les frais d'atelier sont éligibles, pour le lieu de l'atelier, la nourriture et les boissons, et le matériel de publication.
- Les dépenses de formation (éducation financière, éducation numérique compétences non techniques) pour les bénéficiaires finaux du projet sont éligibles. Le cas échéant, cela comprendra toutes les dépenses connexes, telles que le coût du lieu de l'atelier, le déplacement des participants, etc. La formation des employés de l'institution qui demande la subvention est également éligible, à condition qu'il soit démontré qu'elle sera directement liée aux résultats du projet.
 - Les coûts d'investissement directement attribuables au projet, liés à la recherche et à l'innovation, sont admissibles.

3.4 Coûts non-éligibles

Les coûts suivants ne sont pas éligibles et ne sont pas acceptés :

- Retours sur capital et dividendes payés par un bénéficiaire
- Les dettes et les frais de service de la dette ;
- Les provisions pour pertes ou dettes ;
- Les intérêts dus ;
- Les coûts déclarés par le candidat dans le cadre d'une autre action bénéficiant d'une subvention financée par un autre donateur ;
- Coûts indirects, également appelés frais généraux.

4. PARAMETRES DE L'ACCORD

4.1 Segment Cible

Il s'agit des membres des groupes d'épargne, femmes et jeunes exerçant dans la plupart des activités agricoles et artisanales

4.2 Etendue Géographique

RDC, Sud Kivu.

4.3 Durée du projet

Le projet devra avoir une durée maximale de 12 mois.

Le rapport final et le rapport d'évaluation devront être soumis au plus tard à la fin du projet.

4.4 Langue

Les livrables et toute correspondance entre l'organisation candidate et le UNCDF doivent être en français.

4.5 Budget

Dans le cadre de ce projet, afin d'atteindre efficacement les résultats, l'UNCDF mettra à disposition du partenaire sélectionné deux volets de financement.

- Une subvention financière pour résorber certains coûts fixes liés au projet. Le montant de l'enveloppe ne pourra en aucun cas excéder 100.000 dollars US ;
- Une assistance technique qui pourra prendre la forme d'un prestataire de services techniques on-site ou off-site pour la réalisation d'études, d'audits, d'analyses diverses directement liées au projet. L'UNCDF sera la seule autorité contractante du prestataire de services conformément aux règles et réglementations de l'UNCDF relatives aux prestataires de service. La portée du travail d'assistance technique en termes de besoins et activités nécessaires pour les membres du partenariat devra être détaillé dans l'Annexe 2 « Modèle de soumission ».

Les demandes devront décrire comment les candidats comptent déployer la subvention.

5.1 EXIGENCES ET PROCÉDURE DE CANDIDATURE

5.2 Structure de la candidature

Toutes les soumissions doivent être rédigées en français et e soumises par mail à uncdf.rfa@uncdf.org

Le candidat doit soumettre les documents suivants :

1. Annexe I Lettre de soumission ;
2. Annexe II formulaire de soumission ;
3. Annexe III budget et plan de travail ;
4. Les états financiers certifiés pour au moins un an ; il est préférable de recevoir les états financiers de 3 années passées ;
5. Une copie des documents légaux d'enregistrement du soumissionnaire ; les statuts, ou un document équivalent ;
6. CV des employés participant au projet sous forme de fichier PDF ;
7. Une présentation sur l'expérience préalable du soumissionnaire dans la même thématique que cet appel à projets ;
8. Une copie du certificat d'impôt ou de paiement délivré par l'autorité fiscale compétente qui atteste que le soumissionnaire est conforme à ses obligations en matière de paiement d'impôts ou l'attestation d'exemption fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ;

Seules les soumissions complètes et qui respectent le format de présentation seront prises en compte.

5.3 Date limite de dépôt des candidatures

Les soumissions doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse uncdf.rfa@uncdf.org en mentionnant dans la ligne d'objet : « DEVELOPPEMENT D'UNE APPLICATION MOBILE POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE ET LA GESTION DES GROUPES D'ÉPARGNE DANS LE SUD KIVU, RDC »

Délai des soumissions : le 26 octobre 2020 à 23hr59 EST.

5.4 Processus de sélection :

- Étape 1 : Vérification de l'éligibilité - l'éligibilité sera évaluée par les membres du Comité d'Évaluation selon les critères d'éligibilité énoncés au point 3.1.
- Étape 2 : Évaluation des demandes éligibles par le comité d'évaluation sur la base des critères d'évaluation définis au point 3.2.
- Étape 3 : Vérifications préalables - les membres de l'équipe d'évaluation effectueront une vérification préalable des demandes et de leurs candidats pour les soumissions qui obtiendront la note minimale de qualification note (70/100).
- Étape 4 : Notification des candidatures - tous les candidats seront informés du statut de leur demande.
- Étape 5 : Négociation préalable à la subvention et accord basé sur les performances - les candidats sélectionnés finaliseront le champ d'application de la subvention et arrêteront les budgets, les indicateurs et les objectifs, le plan de travail et les décaissements de la subvention qui seront débloqués à la réalisation de chaque étape.
- Étape 6 : Approbation des demandes sélectionnées par le comité d'investissement : Les demandes sélectionnées par le comité d'évaluation seront examinées, discutées et approuvées par le comité d'investissement. Toute autre exigence de due diligence, analyse de risque ou recommandation clé du Comité d'investissement de UNCDF sera suivie dans les étapes ultérieures.
- Étape 7 : Notification des candidatures - tous les candidats seront informés de l'état de leur demande après l'approbation finale du Comité d'investissement de UNCDF.

Pour toute demande ou question, envoyez un courriel à uncdf.rfa@uncdf.org